

Versailles, le

21 JUIL. 2009



**Yvelines**  
Conseil général

Direction générale des Services  
Direction des routes et des transports  
Sous direction des études routières et des transports

Monsieur Jean-Noël Roinsard  
Président de la Coordination rurale  
des Yvelines et Ile-de-France  
Membre de la Chambre d'Agriculture  
d'Ile-de-France  
7 bis rue de l'Étoile  
78124 Montainville

Affaire suivie par : M. Goryl  
Téléphone : 01 39 07 82 25  
Référence : DG/MM/N090601

Monsieur le Président,

Déjà inscrit en juillet 2006 au Schéma Départemental d'Aménagement Équilibré des Yvelines (SDADEY), le principe de liaison Seine-Aval – Saint-Quentin-en-Yvelines entre l'autoroute A13 et la RN 12 a été approuvé par délibération du Conseil général des Yvelines le 24 octobre 2008.

Cette voie d'intérêt départemental contribuera au développement équilibré et durable des Yvelines en répondant aux besoins en déplacements, que le réseau actuel n'assure pas dans de bonnes conditions, en particulier pour les échanges entre les pôles économiques Nord et Sud et les circulations dans la vallée de la Mauldre.

Le projet a ainsi pour objectif de créer un nouvel axe Nord-Sud pour mettre en relation le territoire de l'O.I.N. Seine-Aval, avec Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, Vélizy-Villacoublay, mais aussi pour détourner le trafic de transit - notamment de poids lourds - de la RD 191 et soulager l'ensemble des voies départementales entre la RD 983 à l'Ouest et l'A12 à l'Est.

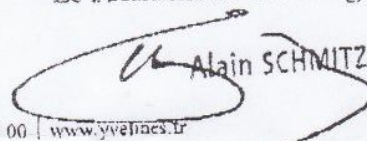
Pour réaliser ce projet dans les meilleures conditions possibles, le Conseil général, maître d'ouvrage, a décidé d'organiser une concertation pour informer, écouter et permettre à l'ensemble des acteurs concernés de donner leur avis.

Une phase préparatoire à cette concertation a été engagée par le Conseil général des Yvelines. Elle s'est traduite par des réunions locales associant les Maires des communes concernées, les 17 et 18 décembre dernier, sous le pilotage de M. Jean-Marie Tétart. Suite à ces réunions, près de 50 entretiens ont été menés de décembre à mai 2009 auprès des élus et acteurs locaux par le cabinet SEDNA de façon à recueillir les attentes et avis des acteurs concernés, identifier les contraintes et leurs souhaits vis-à-vis des modalités de la concertation.

Le Conseil général des Yvelines, à travers mon prédécesseur s'était engagé à venir de nouveau vous rencontrer afin de vous restituer la teneur et les conclusions de ces entretiens, vous présenter des éléments d'études et les principes de modalité de la concertation. Compte tenu des circonstances que vous savez, le calendrier initialement prévu a dû être décalé. Cependant, je m'engage à ce que ces réunions de restitutions de la phase de pré-concertation aient bien lieu dès que possible après la période estivale afin de vous apporter l'ensemble des éléments nécessaires au lancement de la phase de concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil général

  
Alain SCHMITZ